https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Bac-2022-le-SE-Unsa-exige-les-moyens-du-travail-collectif



Bac 2022 : le SE-Unsa exige les moyens du travail collectif

- Réforme Bac/Lycée GT -

Date de mise en ligne : samedi 10 juillet 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Bac 2022 : le SE-Unsa exige les moyens du travail collectif

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 8 juillet a approuvé majoritairement la suppression des épreuves communes (ex-E3C). En revanche, l'organisation du contrôle continu a donné lieu à des débats nourris : affaire strictement individuelle ou démarche collective ? Quels moyens pour le travail collectif autour de l'évaluation ? Les enseignants ont besoin d'un cadre stable et facilitateur du travail collectif.

Les sujets en débat

Le CSE n'était pas questionné sur la présence du contrôle continu dans le bac, cette question ayant été tranchée par le ministre en 2018. La question posée se limitait à la suppression des épreuves communes à laquelle s'ajoutait la manière de mieux prendre en compte l'EMC et les options. Les épreuves communes étaient fortement critiquées par les enseignants pour leur lourdeur d'organisation, leur calendrier qui contraignait les progressions, et les sujets pas toujours adaptés de la banque nationale de sujets. Les supprimer était une bonne chose. Mais que faire à la place ? Les moyennes des moyennes, sans régulation aucune, on a vu ce que ça donnait pour les sessions 2020 et 2021. La fiabilité des notes a été parfois contestée et l'harmonisation statistique a posteriori peu satisfaisante. Alors ?

Le travail collectif est indispensable

Les enjeux de l'organisation du contrôle continu sont importants pour les élèves et pour les enseignants. Il ne faut pas en minimiser la portée, vu le poids symbolique du bac général dans la société française et le poids réel du contrôle continu dans le parcours des élèves, en particulier au moment de l'orientation dans le supérieur. Simplifier le contrôle continu au baccalauréat doit être l'occasion d'améliorer sa fiabilité et son équité tout en protégeant la diversité des pratiques pédagogiques. Cela passe par un travail collectif dans les conseils d'enseignement pour identifier les exigences et les souplesses indispensables qui doivent être partagées par tous. De ces réflexions doit découler un projet d'évaluation validé par le conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration.

C'est ce que nous avons défendu et qui a été retenu par la direction de l'enseignement scolaire.

Le travail collectif ne signifie pas la mort de la liberté pédagogique

Ce projet collectif, connu de tous, y compris des élèves et des familles, permettra de protéger au mieux chaque enseignant des pressions des élèves, des parents et de l'institution, pour ces évaluations à fort enjeu. En résumé, ce cadre partagé sera à la fois une protection et un gage de qualité de l'évaluation pour le baccalauréat bien sûr, mais aussi par ricochet pour l'orientation vers le supérieur. Ce cadre ne signifie pas systématiquement pour nous un calendrier et des sujets communs mais un accord sur les attendus et quelques étapes-clés partagées. Il doit laisser évidemment toute liberté à l'enseignant de conduire les évaluations formatives comme il l'entend. Certains prétendent que ce serait la fin de la liberté pédagogique. Les enseignants d'EPS construisent déjà un projet d'évaluation et le présentent au Conseil d'Administration. A-t-on déjà vu un chef d'établissement se mêler du contenu de leurs évaluations ?

Revendiquer les moyens du travail collectif

Ne nous leurrons pas, le projet est complexe et exigeant. Il est plus facile de revendiquer le retour aux épreuves terminales en juin même si cela laisserait la question du contrôle continu pour les dossiers d'orientation vers le supérieur et de l'égalité de traitement des candidats dans la procédure *Parcoursup* sans réponse. Il nécessite un engagement fort de tous les personnels dans le travail collectif. Or, ce travail collectif est difficile à faire vivre dans les lycées, voire parfois impossible : les temps communs sont inexistants au vu de la complexité des emplois du temps et des services alourdis par les heures supplémentaires.

C'est pourquoi nous avons demandé au ministre (<u>relire notre article et le courrier du SE-Unsa au Ministre</u>) d'annoncer au Conseil Supérieur de l'Éducation que deux demi-journées seront libérées dans tous les lycées en septembre-octobre pour travailler collectivement à l'élaboration du projet d'évaluation. Il vient d'indiquer dans sa lettre aux enseignants qu'il y aurait des temps banalisés à la rentrée. C'est un premier acquis. Mais il est insuffisant.

Bac 2022 : le SE-Unsa exige les moyens du travail collectif

Nous revendiquons aussi le maintien d'une indemnité de contrôle continu dont le montant devra à minima compenser la perte des indemnités d'examens engendrée par la suppression des épreuves terminales.

L'EMC et les options dans le nouveau bac

Dans la nouvelle version du bac GT, l'EMC sera évaluée avec un coefficient 2. Nous nous sommes opposés à cette mesure car elle pourrait transformer les 18 heures d'EMC en course aux notes. Un amendement déposé par *Les Lycéens!* a permis de faire comprendre la spécificité de l'EMC et la note de service qui doit sortir en juillet devrait en tenir compte en n'imposant pas de note trimestrielle.

Quant aux options, nous souhaitions qu'elles soient rendues plus attractives :

- · en augmentant leur coefficient, ce qui est fait ;
- en les plaçant toutes à égalité, ce qui est fait également ;
- en ne retenant que les points au-dessus de la moyenne, ce que le ministère a refusé.

Cependant, les élèves pourront toujours ne pas inscrire leur option pour le bac si les résultats qu'ils ont obtenus avant novembre de leur année de terminale leur font craindre de perdre des points.

L'avis du SE-Unsa

Lors de ce CSE, nous avons joué notre rôle de syndicat : nous avons répondu aux questions qui nous étaient posées avec pour objectifs d'améliorer les propositions de départ, d'obtenir des garanties pour les enseignants et d'aller vers plus d'équité pour nos élèves. Nous nous sommes abstenus sur le projet d'arrêté pour signifier nos attentes quant au cadre du travail collectif et notre désaccord sur l'EMC et les options.